



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 26-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIÉE LE 29 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Mise en œuvre d'ateliers culturels

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement des actions culturelles communales au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2023/2024.

Considérant la proposition d'intervention de l'Association « La Compagnie FADE » dont le siège est sis 8B, rue Etienne Dolet – 59175 Templemars représentée par son Président Monsieur James Facompre.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

Que l'Association « La Compagnie FADE » dont le siège est sis 8B, rue Etienne Dolet – 59175 Templemars animera un atelier de danse urbaine de septembre 2023 à juin 2024 à l'espace culturel pour un montant de 3 338,70 €. Les modalités de mise en œuvre de cette action culturelle seront actées par la mise en place d'une convention entre les 2 parties.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD